

**AVANT-PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE RELATIF AUX AIDES À LA PROMOTION
D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle tel que modifié par les décrets du 17 juillet 2013 et du xx xx 2017, notamment les articles 4 et 28 à 44 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la promotion, modifié les 19 septembre 2013, 8 juillet 2015 et 27 janvier 2016 ;

Vu l'avis du Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel, donné les 3 mai et 17 juin 2016 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le xx xx 2017 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le xx xx 2017 ;

Vu l'avis xx.xxx/x du Conseil d'État donné le x xx 2017, en application de l'article 84, §1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur proposition de la Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Après délibération,

ARRÊTE

Chapitre Ier – Généralités.

Article 1er.

Par séances dans des salles de cinéma, l'on entend les séances faisant l'objet d'un bordereau tel que visé à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 6 février 1979 relatif au contrôle des recettes perçues par les exploitants des salles de cinéma.

Par séances dans des lieux de diffusion reconnus, l'on entend les séances dans des institutions culturelles (centres culturels, bibliothèques, musées, ...) subventionnées par la communauté française et faisant partie de la liste figurant à l'annexe 1.

Chapitre II - L'aide à la promotion en festivals.

Art. 2.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide visée au présent chapitre, à l'exception de l'avance prévue par l'article 3, alinéa 2, l'œuvre audiovisuelle doit être sélectionnée dans un festival appartenant à la liste figurant à l'annexe 2.



Art. 3.

Si l'œuvre audiovisuelle remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5, selon le type d'œuvre audiovisuelle, le montant de l'aide à la promotion s'élève à 4.000 euros.

Une avance d'aide à la promotion en festivals d'un montant de 1.000 euros peut être octroyée au producteur du court métrage et du documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes qui a obtenu une aide à la production telle que visée au chapitre IV du titre IV du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, ci-après dénommé le décret.

Art. 4.

La demande d'aide à la promotion en festivals est introduite au plus tard cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'œuvre audiovisuelle.

La demande d'avance d'aide à la promotion en festivals est introduite au plus tôt le jour où l'œuvre audiovisuelle est terminée et au plus tard cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'œuvre audiovisuelle.

Chapitre III - L'aide à l'organisation d'événements.

Art. 5.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'organisation d'événements, le demandeur doit attester que son œuvre audiovisuelle sera diffusée, pendant une durée de six mois, dans un minimum de dix séances publiques événementielles dans minimum quatre salles de cinéma et/ou lieux de diffusion reconnus différents situés sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Art. 6.

Si l'œuvre audiovisuelle remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5 selon le type d'œuvre audiovisuelle, le montant de l'aide à l'organisation d'événements en salles s'élève à 4.000 euros.

Art. 7.

La demande d'aide à l'organisation d'événements est introduite au plus tôt deux mois avant le premier événement et au plus tard le jour de ce premier événement.

Toute demande introduite plus de cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'œuvre audiovisuelle est déclarée irrecevable.

Chapitre IV - L'aide à la promotion pour la sortie en salles.

Section 1. Généralités

Art. 8.

La demande d'aide à la promotion pour la sortie en salles est introduite au plus tôt deux mois avant la sortie de l'œuvre audiovisuelle dans un lieu de diffusion et au plus tard le jour cette sortie.

Toute demande introduite plus de cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'œuvre audiovisuelle est déclarée irrecevable.

Section 2. L'aide à la promotion potentiel classique

Art. 9.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide à la promotion potentiel classique, le demandeur doit attester que son œuvre audiovisuelle sera diffusée, pendant une durée consécutive de six mois, sur un minimum de cent séances publiques payantes dans des salles de cinéma et/ou dans des lieux de diffusion reconnus situés en Belgique dont un minimum de cinquante séances dans salles de cinéma et/ou dans des lieux de diffusion reconnus situés sur le territoire de la région de langue française.

Un maximum de vingt séances dans des salles de cinéma et/ou dans des lieux de diffusion reconnus situés sur le territoire de la région de langue flamande peuvent être comptabilisées dans les cent séances visées à l'alinéa premier.

Art. 10.

§1^{er}. Si la demande d'aide est introduite par un distributeur reconnu, le montant de l'aide à la promotion potentiel classique s'élève à :

- 1°. 20.000 euros pour l'œuvre audiovisuelle qui remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5 ;
- 2°. 7.500 euros pour l'œuvre audiovisuelle ayant bénéficié d'une aide à la production telle que visée au chapitre IV du titre IV du décret qui ne remplit pas les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5 ;
- 3°. 2.000 € pour le court métrage inséré dans un programme de court métrage qui remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5.

Pour un même programme de courts métrages, le montant maximum de l'aide s'élève à 6.000 €.

La demande d'aide visée à l'alinéa premier introduite par un distributeur reconnu dont le siège social est situé sur le territoire de la Région de langue flamande peut être transférée au producteur de l'œuvre audiovisuelle.

§2. Si la demande d'aide est introduite par le producteur, le montant de l'aide à la promotion potentiel classique s'élève à 10.000 euros pour l'œuvre audiovisuelle qui remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5.

Section 3. L'aide à la promotion potentiel élevé

Art. 11.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide à la promotion potentiel élevé, le demandeur doit attester que l'œuvre audiovisuelle sera diffusée, en première semaine d'exploitation, sur un minimum de deux cent séances dans des salles de cinéma situées sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Art. 12.

Le montant de l'aide à la promotion potentiel élevé s'élève à 40.000 euros si l'œuvre audiovisuelle remplit les critères culturels, artistiques, et techniques déterminés par les annexes 3 à 5.

Chapitre V – Indexation et modalités de liquidation.

Art. 13.

À partir de 2018, les montants déterminés aux articles 3, 6, 10 et 12 sont indexés annuellement, en janvier, par référence à l'indice des prix à la consommation tel que défini par la loi du 2 août 1971 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation des traitements, salaires, pensions allocations et subventions à charge du trésor public, de certaines prestations sociales, des limites de rémunération à prendre en considération pour le calcul de certaines cotisations de sécurité sociale des travailleurs, ainsi que des obligations imposées en matière sociale aux travailleurs indépendants, selon la formule suivante :

$$\text{Montant année N} = \frac{\text{montant année N-1} \times \text{indice décembre année N-1}}{\text{indice décembre année N-2}}$$

Art. 14.

§1^{er}. Les aides visées aux chapitres II à IV sont liquidées en deux tranches :

1° une première tranche de cinquante pour cent sur présentation d'une déclaration de créance approuvée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;

2° une seconde tranche de cinquante pour cent sur présentation d'une déclaration de créance et des éléments suivants :

a) Pour toutes les aides :

- un document décrivant les actions de promotion réalisées ou les événements organisés, leurs motivations et leurs effets ;
- les visuels (sur format papier et numérique : affiches, flyers, cartes postales, badges, stickers ainsi que tout objet promotionnel repris dans la liste des dépenses) ;
- le dossier de presse (sur format numérique) ;
- les photos extraites du film (sur format numérique) ;

- la revue de presse (articles parus et liste des interventions télévisuelles et radiophoniques) ;
- b) Outre les éléments visés au point a), pour les aides à la promotion en festivals :
- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées pour la promotion et la diffusion de l'œuvre audiovisuelle correspondant au montant de l'aide demandé ;
 - la liste des sélections en festivals et des prix obtenus par le film (arrêtée à la date de remise du dossier justificatif).
- c) Outre les éléments visés au point a), pour les aides à l'organisation d'événements en salles :
- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées pour l'organisation des événements, la promotion et la diffusion de l'œuvre audiovisuelle correspondant au montant de l'aide demandé ;
 - la liste des (minimum dix) séances (avec date, lieu de projection, tarif, description de l'événement et nombre de spectateurs) ;
 - le nombre d'entrées payantes et gratuites réalisées par l'œuvre audiovisuelle en salles en Belgique (arrêté à la date de remise des documents);
- d) Outre les éléments visés au point a), pour les aides à la sortie en salles potentiel classique :
- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées par le producteur et/ou le distributeur dans le cadre de la sortie en salles du film en Belgique, pour la promotion et la diffusion de l'œuvre audiovisuelle correspondant au montant de l'aide demandé ;
 - la liste des (minimum cent) séances (avec date, lieu de projection et nombre de spectateurs) ;
 - la bande annonce de l'œuvre audiovisuelle (sur format numérique) ;
 - si un spot télévisuel ou radiophonique est produit, la copie numérique de ce spot ;
 - le nombre d'entrées payantes et gratuites réalisées par le film en salles en Belgique (arrêté à la date de remise des documents).
- e) Outre les éléments visés au point a), pour les aides à la sortie en salles potentiel élevé :
- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées par le producteur et/ou le distributeur dans le cadre de la sortie en salles du film en Belgique, pour la promotion et la diffusion du film correspondant au double du montant de l'aide demandé ;
 - une copie des bordereaux de recettes pour au minimum 200 séances en première semaine ;
 - la bande annonce du film (sur format numérique) ;
 - si un spot télévisuel ou radiophonique est produit, la copie numérique de ce spot ;
 - le nombre d'entrées payantes et gratuites réalisées par l'œuvre audiovisuelle en salles en Belgique (arrêté à la date de remise des documents).

§2. À défaut de remise de tout ou de l'un des documents visés au premier paragraphe, deuxième alinéa au Centre du Cinéma douze mois après l'introduction de la demande d'aide, le remboursement du montant versé au premier paragraphe, premier alinéa sera réclamé au demandeur.

§3. Par dérogation au paragraphe premier, l'avance d'aide visée à l'article 3 alinéa 2 est liquidée en une seule tranche sur présentation des éléments suivants :

- la liste des dépenses effectuées ;
- un document décrivant les actions de promotion réalisées.

Chapitre VI- La reconnaissance des distributeurs.

Art. 15.

Pour obtenir une reconnaissance d'une durée de trois ans, le distributeur d'œuvres audiovisuelles doit :

1° avoir distribué :

- soit un minimum de quinze œuvres audiovisuelles en salles de cinéma en Belgique au cours des trois dernières années précédant la demande ;
- soit un minimum de cinq œuvres audiovisuelles en salles de cinéma en Belgique au cours de l'année précédant la demande.

2° avoir obtenu une moyenne de minimum 5.000 spectateurs par œuvre audiovisuelle sur cette même période.

Art. 16.

Pour obtenir une reconnaissance d'une durée d'une année, le distributeur d'œuvres audiovisuelles doit :

1° avoir distribué, sur les trois dernières années, un minimum de deux œuvres audiovisuelles remplissant les critères culturels, artistiques, et techniques déterminés par les annexes 3 à 5 ;

2° avoir atteint un résultat en salles commerciales d'au moins 10.000 entrées pour au moins l'une de ces œuvres audiovisuelles.

Art. 17.

§1^{er}. Le distributeur d'œuvres audiovisuelles qui demande sa reconnaissance introduit sa demande par écrit auprès du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

§2. Pour être recevable la demande doit être accompagnée des documents suivants :

- une lettre du distributeur précisant la durée de la reconnaissance sollicitée ;
- une copie des statuts du demandeur ;

- la liste de toutes les œuvres audiovisuelles distribuées durant les trois années qui précèdent la demande et, pour chaque œuvre audiovisuelle, son titre, le nom du réalisateur et le nombre d'entrées en salles de cinéma et lieux de diffusion reconnus en Belgique.

§ 3. Le Ministre ayant le cinéma dans ses attributions se prononce sur la demande d'agrément dans les soixante jours à dater de la réception du dossier par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

§4. La reconnaissance prend effet à dater de la notification de la décision de reconnaissance.

Chapitre V - Mention de la Communauté française sur tout document de promotion des œuvres audiovisuelles soutenues.

Art. 18.

La mention «avec l'aide du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles» accompagnée du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doit figurer sur tout document de promotion des œuvres audiovisuelles soutenues, notamment :

- 1° sur les affiches et les placards ;
- 2° dans les journaux corporatifs, hebdomadaires et quotidiens ;
- 3° dans le «press kit» (version papier et électronique)
- 4° sur les cartons d'invitation aux projections de lancement ;
- 5° dans les dossiers des conférences de presse ;
- 6° dans les interviews des réalisateurs et producteurs (générique du making-of);
- 7° sur les dépliants, brochures, cartons promotionnels ;
- 9° sur le site web du film ;
- 10° sur les jaquettes des DVD.

Pour les documents de promotion spécifiquement dédiés à la promotion à l'international, le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles est remplacé par celui de Wallonie-Bruxelles Images.

Si les documents de promotion sont utilisés tant à l'international qu'au national, les deux logos sont apposés.

Chapitre VI – Dispositions finales.

Art. 19.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la promotion est abrogé.

Art. 20.

§1^{er}. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

§2. Les demandes d'aide à la promotion introduites avant le 1^{er} juillet 2017 sont soumises à la réglementation en vigueur au moment de l'introduction de la demande.

Art. 21.

Le Ministre qui a le cinéma dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance



Aida GREOLI

**Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx
xx 20xx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Liste des
lieux de diffusion reconnus**

BIBLIOTHEQUES

Bibliothèque spéciale de l'Oeuvre Nationale des Aveugles ASBL
Bibliothèque spéciale "La Lumière"
Bibliothèque spéciale de la Ligue Braille
Bibliothèque principale de la ville de Mons -CCJ
Bibliothèque publique principale pour l'arrondissement de Huy
Bibliothèque principale communale de Seraing
Bibliothèque principale de Mouscron ASBL
Bibliothèque principale communale de Verviers
Bibliothèque principale de la Province de Liège
Bibliothèque principale communale de Charleroi
Bibliothèque principale de la Ville d'Ath
Bibliothèque principale de la Province de Hainaut
Bibliothèque principale provinciale (Arrondissement de Soignies)
Bibliothèque principale de la Ville de Bruxelles (I) (Riches-Clares)
Bibliothèque principale de la Province de Namur
Bibliothèque principale de la ville de Tournai
Bibliothèque principale de la ville de Bruxelles (II) (Bockstael)
Bibliothèque principale communale de Morlanwelz
Bibliothèque locale-pivot de l'Université du Travail
Bibliothèque locale de Fleurus ASBL
Bibliothèque locale communale de Châtelet
Bibliothèque locale communale de Courcelles
Bibliothèque locale communale d'Anderlues
Bibliothèque locale communale de Fontaine l'Evêque
Bibliothèque locale communale de Montigny-le-Tilleul
Bibliothèque publique locale de Chiny
Bibliothèque locale communale de Floreffe - Franière
Bibliothèque locale communale de Couvin
Bibliothèque locale communale d'Andenne
Bibliothèque locale communale de Charleroi
Bibliothèque locale communale d'Assesse
Bibliothèque locale communale de Pont-à-Celles
Bibliothèque locale communale de Havelange
Bibliothèque, Ludothèque Publiques et EPN de Rouvroy - ASBL
Bibliothèque locale communale de Mettet
Bibliothèque locale communale de Dinant
Bibliothèque locale communale de Florennes
Bibliothèque locale communale de Rochefort
Bibliothèque locale communale d'Yvoir
Bibliothèque locale communale de Jemeppe-sur-Sambre
Bibliothèque locale communale de Durbuy - Barvaux

Bibliothèque locale communale de Saint-Ghislain
 Bibliothèque locale communale de Blaton (Bernissart)
 Bibliothèque locale communale de Boussu
 Bibliothèque locale communale de Seneffe
 Bibliothèque locale communale de Manage
 Bibliothèque locale communale de Chapelle-lez-Herlaimont
 Bibliothèque locale communale de Morlanwelz
 Bibliothèque locale provinciale (Réseau de La Louvière)
 Bibliothèque locale communale de Braine-le-Comte
 Bibliothèque locale communale de Frameries
 Bibliothèque locale communale de Soignies
 Réseau local montois-Bibliothèque locale-pivot de la Ville de Mons-CCJ
 Bibliothèque locale communale d'Arlon
 Bibliothèque locale communale de Nassogne
 Bibliothèque locale communale de Farciennes
 Bibliothèque publique locale de Bertrix ASBL
 Bibliothèque publique de Saint-Hubert/Wellin ASBL
 Bibliothèque locale communale de Neufchâteau
 Bibliothèque publique locale de Florenville-Chiny ASBL
 Bibliothèque locale communale de Libramont-Chevigny
 Bibliothèque locale communale d'Aubange-Musson
 Bibliothèque locale communale de Theux
 Bibliothèque locale communale de Virton
 Bibliothèque locale communale de Sambreville
 Bibliothèque publique de Vielsalm ASBL
 Bibliothèque publique locale de Bastogne ASBL
 Bibliothèque locale communale de Thuin
 Nouvelle Bibliothèque publique Les Comtes de Hainaut-AFIC
 Bibliothèque publique locale de Woluwe-Saint-Lambert - Siège Saint-Henri ASBL
 Bibliothèque locale communale de Sprimont
 Bibliothèque locale communale de Seraing
 Bibliothèque locale communale de Chaudfontaine-Embourg
 Centre Multimédia Don Bosco de Liège ASBL
 Bibliothèque locale - ville de Liège
 Bibliothèque locale de la Province de Liège
 Bibliothèque locale communale du centre (Court-Saint-Etienne)
 Bibliothèque locale communale de Tubize
 Bibliothèque locale communale de Genappe
 Bibliothèque locale communale de Braine-l'Alleud
 Bibliothèque locale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Section du Douaire)
 Bibliothèque locale communale de Rixensart
 Bibliothèque locale communale de Malmédy-Waimes
 Bibliothèque locale communale de Saint-Josse-ten-Noode
 Bibliothèque locale-pivot libre de Waremmme
 Bibliothèque locale communale d'Uccle
 Bibliothèque locale communale de Watermael Centre

Bibliothèque locale communale francophone de Woluwé-St-Pierre
 Bibliothèque communale Romain Rolland (Evere)
 Bibliothèque locale communale de Jette
 Bibliothèque publique de Berchem-Sainte-Agathe ASBL
 Bibliothèque locale communale de Koekelberg
 Bibliothèque locale communale d'Anderlecht
 Bibliothèque locale communale de Saint-Gilles
 Bibliothèque locale communale d'Etterbeek
 Bibliothèque locale de la ville de Bruxelles (II)
 Bibliothèque locale de la Ville de Bruxelles (I)
 Bibliothèque locale communale de Wavre
 Bibliothèque locale communale de Limbourg
 Bibliothèque locale communale de Namur
 Bibliothèque locale communale de Stavelot
 Bibliothèque locale communale de Colfontaine
 Bibliothèque locale communale d'Ourthe-Amblève (Aywaille - Comblain-au-Pont)
 Bibliothèque communale locale-pivot du centre (Gilly)
 Bibliothèque locale communale de Jalhay
 Bibliothèque locale communale de Spa
 Bibliothèque publique locale adoptée de Thimister Clermont ASBL
 Bibliothèque locale communale d'Aubel
 Bibliothèque locale communale du centre (Olne)
 Bibliothèque locale communale de Pepinster
 Bibliothèque locale communale de Plombières
 Bibliothèque locale d'Anthisnes ASBL
 Bibliothèque locale communale de Baelen
 Bibliothèque locale communale de Hannut-Lincent
 Bibliothèque locale communale de Dison
 Bibliothèque locale communale de Verviers
 Bibliothèque publique Saint Victor ASBL (Bassenge)
 Bibliothèque locale communale d'Oupeye
 Bibliothèque locale communale de Herve
 Bibliothèque locale communale de Visé
 Bibliothèque publique de Wanze
 Bibliothèque publique locale de Huy - Unité centrale
 Bibliothèque locale communale d'Engis
 Bibliothèque locale communale d'Ans
 Bibliothèque locale communale de Flémalle
 Bibliothèque locale communale de Waremme
 Bibliothèque locale communale de Gembloux
 Bibliothèque locale communale de Welkenraedt
 Bibliothèque locale publique de Brunehaut ASBL
 Bibliothèque locale de Nivelles
 Bibliothèque locale communale de Silly
 Centre culturel de Doische ASBL
 Bibliothèque locale communale d'Erquennes

Bibliothèque publique d'Habay-la-Neuve
Bibliothèque locale communale d'Ath
Bibliothèque locale communale de Fléron
Bibliothèques publiques libres de Visé
Bibliothèque locale de Saint-Léger
Bibliothèque communale de Paliseul
Bibliothèque communale d'Ecaussinnes
Bibliothèque locale communale de Péruwelz
Bibliothèque locale communale de Lessines
Bibliothèque communale de Anhée
Bibliothèque locale communale de Bièvre
Centre de Lecture publique d'Antoing ASBL
Centre de Lecture publique de Comines-Warneton ASBL
Bibliothèque locale communale de La Hulpe
Bibliothèque locale communale de Jodoigne
Bibliothèque locale de Mouscron ASBL
Bibliothèque locale communale de Celles
Bibliothèque locale communale de Lasne
Bibliothèque locale communale de Ciney
Centre de Lecture publique de Mont-de-l'Enclus
Réseau Louviérois - Bibliot. locale-pivot communale de Strepv Bracquegnies
Bibliothèque locale communale d'Auderghem
Bibliothèque locale communale de Pecq
Centre de Lecture publique d'Estaimpuis ASBL
Bibliothèque locale communale de Herstal
Bibliothèque locale communale de Dour
Bibliothèque locale communale d'Etalle
Bibliothèque de Flobecq - ASBL
Bibliothèque locale communale de Gesves
Bibliothèque locale communale de La Bruyère
Bibliothèque locale communale de Marchin et Modave
Bibliothèque locale-pivot de Nalinnnes-Centre (Ham-sur-Heure-Nalinnnes)
Bibliothèque locale communale de Tournai
Bibliothèque locale communale de Quiévrain
Bibliothèque locale communale de Quaregnon
Bibliothèque locale communale de Bouillon
Bibliothèque locale communale de Rumes
Bibliothèque locale communale de Beloeil (Basècles)
Bibliothèque locale communale de Hotton
Bibliothèque locale communale d'Enghien
Bibliothèque locale communale de Frasnes-lez-Anvaing
Bibliothèque locale communale de Schaerbeek
Bibliothèque locale communale de Leuze-en-Hainaut
Bibliothèque locale communale francophone d'Ixelles
Bibliothèque itinérante de la Province de Liège
Bibliothèque itinérante de la Province de Namur

Bibliothèque itinérante de la Province de Hainaut
 Bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg
 Bibliothèque dépôt de Sart
 Bibliothèque locale communale de Lierneux
 Bibliothèque filiale libre (Maximilien Kolbe)
 Bibliothèque filiale libre de Stembert
 Bibliothèque communale filiale de Saint-Georges sur Meuse
 Bibliothèque filiale libre de Bomel
 Bibliothèque communale de Saint-Servais
 Bibliothèque communale de Ramet
 Bibliothèque communale de Berloz
 Bibliothèque communale de Mons-lez-Liège
 Bibliothèque communale-filiale de Wasmes
 Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FEXHE
 Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FAIMES
 Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale FAIMES
 Bibliothèque publique libre de Hesbaye-filiale de Geer
 Centre documentaire Sainte-Croix (filiale) ASBL
 Bibliothèque communale filiale de Crisnée
 Bibliothèque publique de Burdinne
 Bibliothèque libre Saint-Hadelin - filiale
 Bibliothèque locale communale-filiale de Waimes
 Bibliothèque communale-filiale de Trois-Ponts
 Bibliothèque communale filiale de Seraing (Val)
 Bibliothèque publique de Braives
 Bibliothèque communale-filiale de Stoumont
 Bibliothèque communale-filiale d'Hermée
 Bibliothèque communale des Trixhes
 Bibliothèque filiale d'Ensival
 Bibliothèque communale-filiale de Francorchamps
 Bibliothèque publique de Héron
 Bibliothèque communale filiale d'Engis-centre
 bibliothèque communale-filiale de Bomel
 Bibliothèque locale communale-filiale de Comblain-au-Pont
 Bibliothèque communale-filiale d'Alleur
 Bibliothèque filiale spécialisée du Grand Séminaire
 Bibliothèque communale des Awirs
 Bibliothèque communale-filiale de Comblain (Poulseur)
 Centre de documentation de l'Ourteb moyenne
 Bibliothèque filiale d'Orgeo
 Bibliothèque communale de Oreye
 Bibliothèque libre du Centre civique de Kappelleveld - filiale
 Temps Libre (1200 Bruxelles)
 Bibliothèque Sainte-Famille - filiale
 Bibliothèque Saint-Lambert - filiale
 Bibliothèque libre d'Uccle- HOMBORCH - dépôt

Bibliothèque communale-filiale d'Uccle-centre
 Bibliothèque communale-filiale de Boitsfort-Centre (section jeunesse et ludo)
 Bibliothèque communale-filiale de Joli-Bois
 Bibliothèque communale-filiale du Chant d'oiseau
 Bibliothèque communale filiale de Rémicourt "J. Charlier"
 Bibliothèque communale de Waremme filiale de Longchamps
 Bibliothèque publique filiale Sainte Julienne
 Bibliothèque communale-filiale Bruegel
 Bibliothèque communale-filiale (Brand Whitlock + dépôt Catteau)
 Bibliothèque communale-filiale (Charles Janssen (
 Bibliothèque communale-filiale (Suzanne Lippens)
 Bibliothèque communale-filiale pédagogique (Michelle Salengros)
 Bibliothèque communale-filiale (Jean Muno)
 Bibliothèque publique filiale (Centre de Services Peterbos)
 Bibliothèque communale Brux I-filiale de Haren
 Bibliothèque jeunesse d'Incourt
 Bibliothèque communale-filiale (Fernand Brunfaut)
 Bibliothèque communale-filiale (Mutsaard)
 Bibliothèque communale Brux II-filiale de Neder-Over-Hembeek
 Bibliothèque communale-filiale (Thomas Owen)
 Bibliothèque - filiale (Notre Dame)
 Bibliothèque-filiale de Bierges
 Bibliothèque communale-filial (Adolphe Max)
 Bibliothèque publique filiale Saint-Remacle
 Bibliothèque Publique libre de Wavre (filiale)
 Bibliothèque communale-filiale de Jupille
 Bibliothèque communale-filiale de Chênée-Thiers
 Bibliothèque communale-filiale de Grivegnée
 Bibliothèque communale-filiale de Wandre
 Bibliothèque communale-filiale d'Outremeuse
 Bibliothèque publique filiale Saint-Barthelemy
 Bibliothèque communale-filiale de Fétinne
 Bibliothèque Scientifique et Technique
 Bibliothèque communale-filiale de Beaufays
 Bibliothèque communale-filiale de Vaux-sous-Chevremont
 Bibliothèque filiale (Mille et une pages)
 Bibliothèque communale-filiale de Bonnelles
 Bibliothèque filiale de Jemeppe
 Bibliothèque publique filiale Sainte Walburge
 Bibliothèque communale - filiale de Wisterzée
 Bibliothèque communale-filiale d'Ougrée
 Bibliothèque filiale de Froidmont
 Bibliothèque publique François de Troyer ASBL - Filiale
 Bibliothèque d'Ottignies-filiale de Louvain-la-Neuve
 Bibliothèque communale-filiale de Lillois
 Bibliothèque communale-filiale de Droixhe-Bressoux

Bibliothèque communale-filiale de Rebecq
 Bibliothèque communale Culture et Loisirs (filiale)
 Bibliothèque communale-filiale des Rivageois (Fragnée)
 Bibliothèque communale-filiale de Xhovemont
 Bibliothèque communale-filiale de Saint-Gilles
 Bibliothèque communale-filiale de Sclessin-Cointe
 Bibliothèque communale-filiale du Thier-à-Liège
 Bibliothèque communale-filiale du Nord (Saint-Léonard)
 Bibliothèque communale-filiale de Tubize (Clabecq)
 Bibliothèque communale-filiale de Havré
 Bibliothèque communale - filiale de Beloeil
 Bibliothèque libre-filiale Loisirs et Culture à Ath (CLP)
 Bibliothèque communale-filiale de Presgaux
 Bibliothèque filiale libre (Notre-Dame de la Tombe)
 Bibliothèque publique de Wanfercée-Baulet
 Bibliothèque publique de Lambussart (filiale)
 Bibliothèque libre - Diathèque-M.A.C.C.
 Bibliothèque communale-filiale de Naast
 Bibliothèque circulante de la Ville de Mons
 Bibliothèque communale de Virton
 Bibliothèque communale de Souvret-filiale (adultes)
 Bibliothèque communale-filiale de Gaurain-Ramecroix
 Bibliothèque communale-filiale de Trazegnies
 Bibliothèque communale-filiale d'Halanzu
 Bibliothèque communale-filiale de Cuesmes
 Comptoir de la Bibliothèque de la Ville de Mons-C.C.J. (Mons-Centre)-filiale
 Bibliothèque communale-filiale de Jumet
 Biblio. de Mouscron-filiale d'Herseaux
 Bibliothèque adoptée-filiale de Jamoigne
 Bibliothèque libre-filiale de Muno (Saint-Barthélemy)
 Bibliothèque communale-filiale de Gosselies
 Bibliothèque communale-filiale de Florenville (Villers-devant-Orval)
 Bibliothèque communale de Souvret-filiale (jeunesse)
 Bibliothèque communale de Soiron
 Bibliothèque communale-filiale de la Hestre
 Bibliothèque filiale communale de Tamines
 Bibliothèque communale-filiale de Wasmuel
 Bibliothèque communale-filiale de Piéton
 Bibliothèque communale-filiale de Jambes-centre
 Bibliothèque d'Arquennes - filiale
 Bibliothèque communale-filiale de Quevaucamps
 Bibliothèque publique-filiale André Henin ASBL
 Bibliothèque filiale du Cerist
 Bibliothèque communale-filiale de Carnières
 Bibliothèque de Mouscron-filiale de Dottignies
 Bibliothèque publique libre-filiale d'Houffalize

Bibliothèque communale-filiale de Bertogne
 Bibliothèque communale-filiale de Templeuve
 Pédagothèque communale (7100 La Louvière)
 Bibliothèque communale-dépôt de Ninane
 Bibliothèque communale-dépôt d'Aubange
 Bibliothèque dépôt (Ecole de Sart)
 C. L. P. d'Antoing-dépôt de Maubray-Ancienne Maison communale
 Bibliothèque Spéciale pour la jeunesse (1083 Bruxelles)
 C. L. P. d'Antoing-dépôt de Péronnes
 Bibliothèque-dépôt de Gérouville
 Bibliothèque dépôt de Ahin
 Bibliothèque communale-dépôt de Tangissart
 Bibliothèque communale - dépôt de Rachecourt
 Bibliothèque de Mouscron-dépôt du Tuquet
 Bibliothèque libre-dépôt d'Houdemont
 Bibliothèque de Mouscron-dépôt de Luigne
 Bibliothèque communale-dépôt de Ethe
 Bibliothèque - dépôt de Forges
 Bibliothèque publique-dépôt Saint-Lambert
 Bibliothèque communale dépôt de Ghlin
 Bibliothèque publique-dépôt Saint-Joseph
 Bibliothèque libre-dépôt d'Habay-la-Vieille
 Bibliothèque communale du centre (Latour)-dépôt
 Bibliothèque libre-dépôt (Heures Joyeuses)
 Bibliothèque-dépôt d'Harnoncourt
 Bibliothèque-dépôt de Dampicourt
 Bibliothèque publique libre-dépôt de Chênée-Thiers
 Bibliothèque-dépôt de Robelmont
 Bibliothèque libre-dépôt de Rulles
 Bibliothèque d'Habay-dépôt de Marbehan
 Bibliothèque adoptée Saint-Paul
 Bibliothèque communale-dépôt de Tubize (Saintes)
 Bibliothèque des Collines tournaisiennes
 Bibliothèque Sacré Coeur
 Bibliothèque communale-dépôt de Haine-Saint-Pierre
 Bibliothèque communale-dépôt de Bracquenies
 Bibliothèque communale-dépôt de Saint-Vaast
 Bibliothèque communale-dépôt de Trivières
 Bibliothèque - dépôt ("Culture et loisirs")
 Bibliothèque communale-dépôt de Houdeng-Goegnies
 Ludothèque communale "Sacajoujou"
 Bibliothèque libre du Centre de Traumatologie et Réadaptation - dépôt
 Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Amand)
 Bibliothèque communale-dépôt de Godarville
 Service prêts de livres à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées (7060 Soignies)
 Bibliothèque de Ligne

Bibliothèque communale-dépôt de Bois-d'Haine
 Bibliothèque libre dépôt du club des Tanneurs
 Bibliothèque communale-dépôt de Familleureux
 Bibliothèque communale-dépôt de Seneffe (Feluy)
 Bibliothèque communale-dépôt de Baisieux
 Bibliothèque communale-dépôt d'Hornu
 Bibliothèque libre-dépôt des familles
 Bibliothèque libre-dépôt de Sirault
 Bibliothèque publique-dépôt (Christ-Roi)
 Bibliothèque communale-dépôt de Ghlin
 Bibliothèque communale-dépôt de Wellin
 Bibliothèque libre-filiale de Mortehan
 Bibliothèque communale-dépôt de Bousval
 Bibliothèque communale-dépôt d'Ophain
 Bibliothèque libre-dépôt de Mourcourt
 Bibliothèque libre-dépôt de Vezon
 Bibliothèque libre d'Hyon-dépôt
 Bibliothèque libre-dépôt Notre Dame de Messines
 Bibliothèque communale-dépôt de Froidmont
 Bibliothèque Saint Rémy
 Bibliothèque et ludothèque de la jeunesse (dépôt)
 Bibliothèque libre du Sacré-Coeur - dépôt
 Bibliothèque communale-dépôt de Flénu
 Bibliothèque communale-dépôt de Nimy
 Bibliothèque communale-dépôt d'Harmignies
 Bibliothèque communale-dépôt d'Obourg
 Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Paul)
 Bibliothèque (dépôt) LA CONCORDE
 Bibliothèque - dépôt de Thieusies
 Bibliothèque communale-dépôt de Horrues
 Bibliothèque Saint Gery
 Bibliothèque communale - dépôt de Lesdain
 Bibliothèque publique de Deux-Acren (dépôt)
 Bibliothèque - dépôt de Dampremy
 Bibliothèque communale - dépôt de Chaineux
 Bibliothèque communale-dépôt de Couillet
 Bibliothèque communale-dépôt de Henri-Chapelle
 Filiale de Bruyères : "le paradis des livres"
 Bibliothèque communale-dépôt de Membach
 Bibliothèque-dépôt de Lodelinsart
 Bibliothèque-dépôt de Polvez
 Bibliothèque communale (dépôt) de Fonds-de-Loup
 Bibliothèque communale (dépôt) du centre
 Bibliothèque-dépôt de Lalue
 C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Warneton
 C. L. P. de Comines-Warneton asbl - dépôt de Houthem

Bibliothèque d'Anvaing (dépôt)
 Bibliothèque - dépôt de Goutroux
 Bibliothèque - dépôt de Monceau-sur-Sambre
 Bibliothèque du Château-dépôt de Mont-sur-Marchienne
 Bibliothèque communale - dépôt Saint-Nicolas
 Bibliothèque communale-dépôt de Vivegnis
 Bibliothèque communale-dépôt d'Heure-le-Romain
 Bibliothèque communale-dépôt d'Hermalle-sous-Argenteau
 Bibliothèque communale (dépôt) (Espace Livre Plaisir)
 Bédéothèque de la Maison de la Laïcité - dépôt
 Bibliothèque communale Jeunesse-dépôt
 C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Ploegsteert
 Bibliothèque communale-dépôt de Sourbrodt/Robertville
 Bibliothèque communale-dépôt de Temploux
 Bibliothèque communale-dépôt de Malonne
 Bibliothèque de Flawinne
 Bibliothèque communale-dépôt de Sauvenière
 Bibliothèque communale-dépôt de Bossière
 Bibliothèque communale-dépôt d'Arsimont
 Bibliothèque communale-dépôt de Falisolle
 Bibliothèque communale-filiale de Basse-Bodeux
 Bibliothèque communale-dépôt de Velaine
 Bibliothèque publique de Floreffe centre - dépôt
 C. L. P. de Comines-Warneton asbl "Le Bizet"
 Bibliothèque communale-dépôt de Faymonville
 Bibliothèque adoptée-dépôt de Grand-Rechain
 Bibliothèque de Marbaix-la-Tour (dépôt)
 Bibliothèque communale-dépôt Sougné-Remouchamps
 Bibliothèque communale-dépôt de Aywaille (Harzé)
 Bibliothèque communale-dépôt de Ham-sur-Sambre
 Bibliothèque communale-dépôt de Spy
 Bibliothèque paroissiale de Nalinnes ASBL (dépôt)
 Bibliothèque communale-dépôt de Juslenville
 Bibliothèque communale-dépôt de la Reid
 Bibliothèque communale-dépôt de Polleur
 Bibliothèque paroissiale de Jamioulx ASBL (dépôt)
 Bibliothèque de Ham-sur-Heure (dépôt)
 C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Nechin
 Bibliothèque libre-dépôt de Bruyères
 Bibliothèque communale dépôt de Momalle (Remicourt)
 Bibliothèque communale - dépôt de Bouffioulx
 Bibliothèque communale de Hesbaye-dépôt de Rémicourt
 Bibliothèque communale de Wangenies
 BCD Immaculée Conception (dépôt)
 Bibliothèque communale-dépôt de Thiméon
 Bibliothèque communale - dépôt d'Obaix

C.L.P. d'Estaimpuis-dépôt de Saint-Léger
 Bibliothèque communale-dépôt d'Ans-Plateau
 Collège St-Louis Waremmes (BCD dépôt libre)
 Bibliothèque communale d'Escanaffles
 Bibliothèque publique libre de Hesbaye-dépôt communal
 Bibliothèque communale du Transvaal
 Bibliothèque de droit privé - (dépôt) de Racour
 Bibliothèque communale-dépôt de Lincent
 Bibliothèque communale-dépôt de Thuin(Gozée)
 Bibliothèque communale de la Chasse Royale
 Bibliothèque communale-dépôt de Sendrogne
 Service de prêt aux personnes âgées et handicapées
 Bibliothèque communale de la Cité (dépôt)
 Bibliothèque communale-dépôt des Six-Bonnières
 Institut Notre Dame - Waremmes BCD dépôt libre
 Bibliothèque communale-dépôt de Ben
 Bibliothèque libre dépôt (Marie-Thérèse)
 Bibliothèque dépôt libre Notre Dame (Visé)
 Bibliothèque communale-dépôt ("Jean Donnay")
 Bibliothèque communale-dépôt de Cheratte Bas
 Bibliothèque communale-dépôt de Richelle
 Bibliothèque communale-dépôt de Ransart
 Bibliothèque communale-dépôt de Gouy-lez-Piéton
 Bibliothèque - dépôt de Montignies-sur-Sambre
 Bibliothèque communale - dépôt de Landelies
 Bibliothèque communale de Velaines
 Bibliothèque communale-dépôt de Forchies
 Bibliothèque communale-dépôt de Loncin
 Bibliothèque communale-dépôt de Leernes
 Bibliothèque communale de Pottes
 Bibliothèque communale-dépôt de Xhendremael
 Bibliothèque dépôt de Clermont-sous-Huy
 Bibliothèque communale-dépôt de Vierset-Barse
 Centre de Lecture publique de Hannut - (Itinérante)
 Service de la Lecture publique
 Centre de Lecture publique de Libramont - (Itinérante)
 Centre de Lecture publique de Gembloux - (Itinérante)
 Réserve centrale du Réseau public de Lecture de la Communauté française (Réserve centrale)
 Bibliothèque publique centrale de la Communauté française
 Bibliothèque centrale de Bruxelles-Capitale
 Bibliothèque centrale de la Province de Namur
 Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg
 Opérateur d'appui de la Province de Hainaut
 Bibliothèque Centrale de la Province de Liège
 Centre Steeman Bibliothèque des Littératures d'Aventures (BILA)

CENTRES CULTURELS

ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles
ASBL Centre culturel d'Ans
ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay
ASBL Centre culturel d'Andenne
ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht
ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues
ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse
ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing
ASBL Maison de la Culture d'Arlon
ASBL Maison culturelle de Ath
ASBL Centre culturel d'Aubange
ASBL Centre culturel de Bastogne
ASBL Centre culturel de BEAURAING
ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen
ASBL Foyer culturel de Beloeil
ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois
ASBL Centre culturel de Bertrix
ASBL Centre culturel de Bièvre
ASBL Centre culturel de Boussu
ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte
ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne
ASBL "ACC" Association des Centres culturels de la CF de Belgique
ASBL Concertation des Centres culturels bruxellois
ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi
ASBL Centre culturel de Chênée
ASBL "Sud-Haina" Centre culturel de sportif de Chimay
ASBL Centre culturel du Beau Canton - Chiny-Florenville
ASBL Centre culturel de Ciney
ASBL Centre culturel de Colfontaine
ASBL Centre culturel MJC de Comines-Warneton
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles
ASBL Centre culturel du Brabant Wallon
ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin
ASBL Centre culturel de Dinant
ASBL Centre culturel de Dison
ASBL Centre culturel de Doische
ASBL Foyer culturel de Durbuy
ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée
ASBL "Maison JONATHAS", Centre culturel d'Enghien
ASBL Centre culturel d' Engis
ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek
ASBL Centre culturel d'Evere

ASBL Centre culturel de Farciennes
ASBL Centre culturel de Flémalle
ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel
ASBL Centre culturel de Floreffe
ASBL Foyer culturel de Florennes
ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise
ASBL Centre culturel de Frameries
ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren
ASBL Centre culturel de Gembloux
ASBL Centre culturel de Genappe
ASBL Centre culturel de Gerpinnes
ASBL Centre culturel de Habay
ASBL Centre culturel de HANNUT
ASBL Centre culturel local Hastiere
ASBL Centre culturel d'Havelange
ASBL Centre culturel de Hotton
ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information
ASBL "ASTRAC" Réseau des Centres culturels de la CF Wallonie-Bruxelles
ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette
ASBL Centre culturel de Jodoigne
ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre
ASBL Centre culturel régional du Centre
ASBL Centre culturel J. Faucon
ASBL "René Magritte" Centre culturel
ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut
ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny
ASBL "Les Chiroux" Centre culturel
ASBL Foyer culturel de Manage
ASBL "Culture et Vie en Marche" Maison de la Culture Famenne-Ardenne
ASBL Centre culturel de Marchin
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies
ASBL "Le Sablon" Centre culturel
ASBL centre culturel Mouscronnois
ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur
ASBL Centre culturel de Nassogne
ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLNeuve (Ferme du Douaire)
ASBL Foyer culturel de Peruwelz
ASBL Foyer culturel de Perwez
ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville
ASBL Maison culturelle de Quaregnon
ASBL Centre culturel de Rebecq
ASBL Centre culturel de Remicourt
ASBL Foyer culturel de Rixensart
ASBL Centre culturel des Roches

ASBL Centre culturel de Saint-Georges
 ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain
 ASBL Centre culturel Jacques Franck
 ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville
 ASBL Centre culturel de Schaerbeek
 ASBL Centre culturel de Seraing
 ASBL Centre culturel de Silly
 ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance
 ASBL Centre culturel de Soignies
 ASBL Centre culturel de Soumagne
 ASBL Centre culturel de Spa
 ASBL "Henri Simon" Foyer culturel
 ASBL Centre culturel de Stavelot
 ASBL Centre culturel de Theux
 ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin
 ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny
 ASBL Maison de la Culture de Tournai
 ASBL Culture.wapi
 ASBL Centre culturel de Tubize
 ASBL Centre culturel régional de Verviers
 ASBL "Action Sud" Centre culturel de l'arrondissement de Philippeville
 ASBL Centre culturel de Walcourt
 ASBL Centre culturel de Wanze
 ASBL Centre culturel de Waremme
 ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo
 ASBL "La Vénérie", Centre culturel de Watermael-Boitsfort
 ASBL Centre culturel de Welkenraedt
 ASBL "WOLUBILIS", Centre culturel de Woluwé-St-Lambert

MUSEES

GRAND CURTIUS
 MUSEE BRUXELLOIS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL - LA FONDERIE
 MUSEE DE LA VILLE DE BRUXELLES - MAISON DU ROI
 MUSEE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LA ROSE
 MUSEE DU MALGRE-TOUT
 MUSEE FELICIEN ROPS - PROVINCE DE NAMUR
 MUSEE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS - TRESOR D'OIGNIES
 MUSEES DE L'ULG - AQUARIUM - MUSEUM
 PREHISTOSITE DE RAMIOUL - MUSEE DE LA PREHISTOIRE EN WALLONIE
 ART & MARGES MUSEE
 BAL - BEAUX-ARTSLIEGE
 BIBLIOTHECA WITTOCKIANA - MUSEE DU LIVRE ET DE LA RELIURE
 DOMAINE DU FOURNEAU SAINT-MICHEL
 ECOMUSEE DU BOIS-DU-LUC
 ESPACE GALLO-ROMAIN
 LE BOIS DU CAZIER

MADMUSEE
 MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE
 MAISON D'ERASME
 MAISON DU PATRIMOINE MEDIEVAL MOSAN
 MUSEE DE LA CERAMIQUE D'ANDENNE
 MUSEE DE LA VIE WALLONNE
 MUSEE DE LOUVAIN-LA-NEUVE
 MUSEE DES TRANSPORTS EN COMMUN AU PAYS DE LIEGE
 MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET VIVARIUM
 MUSEE DU VERRE
 MUSEE EN PICONRUE - MUSEE DIOCESAIN D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE ET DES LEGENDES EN
 ARDENNE
 ET LUXEMBOURG
 MUSEE GAUMAIS
 MUSEE IANCHELEVICI
 MUSEE INTERNATIONAL DU CARNAVAL ET DU MASQUE
 MUSEE JUIF DE BELGIQUE
 MUSEES DE L'ULB - ECOMUSEE DU VIROIN
 CENTRE DE LA MARIONNETTE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
 INSECTARIUM JEAN LECLERCQ - HEXAPODA
 MAISON DE L'IMPRIMERIE ET DES LETTRES DE WALLONIE
 MUSEE ARCHEOLOGIQUE
 MUSEE BELGE DE LA FRANC-MACONNERIE
 MUSEE COMMUNAL DE HERSTAL
 MUSEE DE FOLKLORE "LEON MAES"
 MUSEE DE LA FAMENNE - MUSEE VAN DEN ABEELE
 MUSEE DE LA RUBANERIE COMINOISE
 MUSEE DE LA VILLE D'EAUX
 MUSEE DE L'EAU ET DE LA FONTAINE
 MUSEE DES BEAUX-ARTS
 MUSEE DES CELTES
 MUSEE DU CHÂTEAU-FORT DE LOGNE
 MUSEE DU MARBRE
 MUSEE DU PAYS OURTHE-AMBLEVE
 MUSEE DU PETIT FORMAT
 MUSEE GASPAR
 MUSEE REGIONAL DE VISE
 MUSEES DE L'ULB - MUSEE DE LA MEDECINE
 MUSEES DE L'ULG - GALERIE WITTERT - COLLECTIONS ARTISTIQUES
 SCLADINA
 MAISON MAURICE BEJART
 SCIENCEECHOS ASBL
 BELvue
 CENTRE D'ARCHEOLOGIE, D'ART ET D'HISTOIRE DE JAMBES
 FIRST WING HISTORICAL CENTER (1WHC)
 MUSEE D'ART FANTASTIQUE - MAF

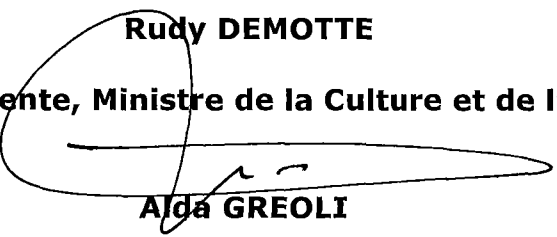
MUSEE D'ART SPONTANE
MUSEE DE LA HAUTE MEUSE PREHISTORIQUE
MUSEE DE LA MINE ROBERT POURBAIX
MUSEE GRETRY
MUSEE MARTHE DONAS
MUSEE RENE MAGRITTE
MUSEE SPITFIRE
TRESOR DE LA CATHEDRALE
MUSEE AFRICAIN DE NAMUR
MUSEE ARMAND PELLEGRIN
MUSEE DE LA FRAISE
MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE
MUSEE WELLINGTON
MUSEES COMMUNAUX
MUSEUM DE ZOOLOGIE DE L'ULB
CENTRE DE LA GRAVURE ET DE L'IMAGE IMPRIMEE
CENTRE DE LA TAPISSERIE, DES ARTS DU TISSU ET DES ARTS MURAUX
KERAMIS - CENTRE DE LA CERAMIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE
MUSEE DE L'ORFÈVREURIE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - DOMAINE DU CHATEAU DE SENEFFE
POLE MUSEAL DE MONS
MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx
xxxx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance



Aida GREOLI

**Annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx
20xx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Liste des
festivals donnant accès à l'aide à la promotion en festivals pour les courts
métrages, les longs métrages, les documentaires de création et les séries
télévisuelles de fiction**

La sélection en compétition officielle du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants donne accès à l'aide à la promotion:

Aix-en-Provence	(décembre)	Festival Tous Courts
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Aspen	(avril)	Aspen Shortsfest
Austin	(mars)	South by Southwest Film Festival
Banff	(juin)	World Media Festival
Barcelone	(avril)	Festival International du Court métrage
Berlin	(novembre)	Interfilm
Bilbao	(novembre)	Zinebi – Festival Internacional de Cine Documental y Cortometraje
Brest	(novembre)	Festival Européen du Film Court
Bucarest	(avril)	Festival International NexT
Buenos Aires	(avril)	BAFICI
Cluj-Napoca	(mai)	Transilvanian International Film Festival
Copenhague	(novembre)	CPH-Dox
Edinburgh	(août)	Festival International de Télévision
Florence	(novembre)	Festival dei Popoli
Gérardmer	(janvier)	Festival International du Film Fantastique
Hambourg	(juin)	Internationales Kurz Film Festival
Jihlava	(octobre)	Festival International du Film Documentaire
Kiev	(octobre)	MOLODIST
La Rochelle	(septembre)	Festival de la Fiction Télévisuelle
Les Arcs	(décembre)	Festival du Cinéma Européen
Lisbonne	(octobre)	DocLisboa
Locarno	(août)	Festival International
Los Angeles	(novembre)	AFI International Film Festival
Mannheim	(novembre)	Festival International
Mar del Plata	(novembre)	Festival International
Marseille	(juillet)	Festival International du Documentaire
Monte-Carlo	(juin)	Festival de Télévision
Montréal	(mars)	Festival International du Film sur l'Art
Montréal	(octobre)	Festival International du Nouveau Cinéma et des nouveaux médias
Montréal	(novembre)	RIDM
Paris	(mars)	Cinéma du Réel

Paris	(avril)	Séries Mania
Prague	(janvier)	Short Film Festival
Puchon	(juillet)	International Fantastic Film Festival
Rio de Janeiro	(novembre)	Curta cinema – Int Short Film Festival
Rome	(octobre)	Rome Film Festival
Saguenay	(mars)	Regard sur le court métrage
Saint Petersburg	(septembre)	Message to Man International Film Festival
San Sebastian	(septembre)	Festival International
Sao Paulo	(octobre)	Festival International
Sheffield	(juin)	Festival International du Film Documentaire
Sitges	(octobre)	Festival International du Film Fantastique
Stuttgart	(avril)	Internationales Trickfilms Festival
Tallinn	(novembre)	Tallinn Black Nights Film Festival
Tampere	(mars)	Festival du Court Métrage
Tribeca	(avril/mai)	Film Festival
Uppsala	(octobre)	Festival International du Court métrage
Varsovie	(octobre)	Warsaw Film Festival
Vila do Conde	(juillet)	Festival International du Court métrage
Winterthur	(novembre)	Internationale Kurzfilmtage

La sélection du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants, à l'exception des programmations spéciales exclusivement consacrées au cinéma belge, des rétrospectives des focus ou des projections de marché, donne accès à l'aide à la promotion:

Amsterdam	(novembre)	Festival International du Film Documentaire
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Annecy	(juin)	Festival International du Film d'Animation
Berlin	(février)	Internationale Filmfestspiele
Biarritz	(janvier)	Festival International des Programmes Audiovisuels
Cannes	(mai)	Festival International du Film
Clermont-Ferrand	(février)	Festival du Court métrage
Göteborg	(janvier)	Festival International
Karlovy Vary	(juillet)	Festival International
Leipzig	(octobre)	Festival International du documentaire et de l'animation
Locarno	(août)	Festival International
New York	(mars)	New York International Children's Film Festival
Nyon	(avril)	Visions du Réel
Ouagadougou	(février/mars)	FESPACO
Pusan	(octobre)	Festival International
Rome	(octobre)	Festival International
Rotterdam	(janvier)	Festival International du Film
Sao Paulo	(août)	Festival International du Court-Métrage

Sundance	(janvier)	Festival du Film
Toronto	(avril/mai)	Festival International du Documentaire Hot Docs
Toronto	(septembre)	Festival International
Venise	(septembre)	Mostra Internazionale de Cinema

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx xxxx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance

Alda GREOLI

Annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx 20xx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Grille de critères culturels, artistiques et techniques des fictions

Pour l'application de la présente annexe, il faut entendre par :

- «nationalité du contrat» : la loi rendue applicable au contrat est la loi belge ;
- «réalisateur» : la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur ;
- «comédien principal» : comédien qui est présent à un minimum de 50 % des jours de tournage ;
- «comédien secondaire» : comédien qui est présent à un minimum de 20 % et un maximum de 49 % des jours de tournage.

Les critères 2 à 4 sont considérés comme acquis si les conditions relatives au caractère européen et à la nationalité du contrat sont cumulativement respectées.

	CRITÈRES	OUI	NON
1	L'œuvre audiovisuelle est réalisée intégralement ou principalement en version originale en langue française sauf dérogation*		

	CRITÈRES	CARACTÈRE EUROPÉEN		NATIONALITÉ DU CONTRAT
		NOM	NATIONALITÉ	
2	Réalisateur			
3**	1 scénariste (distinct du réalisateur) ET 1 comédien secondaire OU 1 comédien principal OU 2 comédiens secondaires			
4	1 technicien-cadre parmi les postes suivants: - Chef opérateur - Ingénieur du son - Chef Monteur son - Chef Monteur image - Chef décorateur - Chef costumier - Mixeur son			

* la dérogation peut être accordée par la Ministre ayant le cinéma dans ses attributions sur la base des critères suivants :

- o l'intérêt culturel majeur du projet pour la Communauté française ;
- o les spécificités du scénario.

** Un comédien peut être remplacé par un technicien-cadre, parmi les postes suivants, pour autant qu'il soit démontré qu'aucun comédien répondant aux conditions requises n'a pu être trouvé :

- o Chef opérateur
- o Ingénieur du son
- o Chef Monteur son
- o Chef Monteur image
- o Chef décorateur
- o Chef costumier
- o Mixeur son

Ce technicien-cadre doit être différent de celui qui sera mentionné dans le critère n°4.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx
xxxx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance



Alda GREÓLI

Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx 20xx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Grille de critères culturels, artistiques et techniques des animations

Pour l'application de la présente annexe, il faut entendre par :

- «nationalité du contrat» : la loi rendue applicable au contrat est la loi belge ;
- «réalisateur» : la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur ;
- «comédien principal» : comédien qui est présent à un minimum de 50 % des jours de tournage ;
- «comédien secondaire» : comédien qui est présent à un minimum de 20 % et un maximum de 49 % des jours de tournage.

Les critères 2 à 4 sont considérés comme acquis si les conditions relatives au caractère européen et à la nationalité du contrat sont cumulativement respectées.

	CRITÈRES	OUI	NON
1	L'œuvre audiovisuelle est réalisée intégralement ou principalement en version originale en langue française sauf dérogation*		

	CRITÈRES	CARACTÈRE EUROPÉEN		NATIONALITÉ DU CONTRAT
		NOM	NATIONALITÉ	
2	Réalisateur			
3**	1 scénariste (distinct du réalisateur) ET 1 comédien secondaire (voix) OU 1 comédien principal (voix) OU 2 comédiens secondaires (voix)			
4	1 technicien-cadre parmi les postes suivants: - Chef animation - Chef décors - Chef coloriste - Chef maquette - Scénariste d'images - Monteur son - Mixeur - Chef composition d'images			

* la dérogation peut être accordée par la Ministre ayant le cinéma dans ses attributions sur la base des critères suivants :

- o l'intérêt culturel majeur du projet pour la Communauté française ;
- o les spécificités du scénario.

** Un comédien (voix) peut être remplacé par un technicien-cadre, parmi les postes suivants, pour autant qu'il soit démontré qu'aucun comédien (voix) répondant aux conditions requises n'a pu être trouvé :

- o Chef animation
- o Chef décors
- o Chef coloriste
- o Chef maquette
- o Scénariste d'images
- o Monteur son
- o Mixeur
- o Chef composition d'images

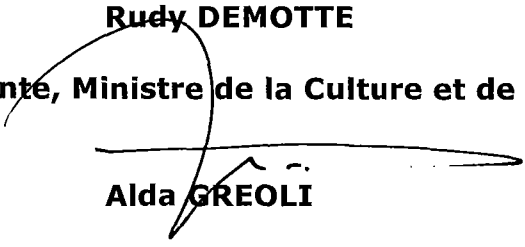
Ce technicien-cadre doit être différent de celui qui sera mentionné dans le critère n°4.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx
xxxx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance



Alda GREOLI

Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx 20xx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Grille de critères culturels, artistiques et techniques des documentaires de création

Pour l'application de la présente annexe, il faut entendre par :

- «nationalité du contrat» : la loi rendue applicable au contrat est la loi belge ;
- «réalisateur» : la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur.

Les critères 2 et 3 sont considérés comme acquis si les conditions relatives au caractère européen et à la nationalité du contrat sont cumulativement respectées.

	CRITÈRES	OUI	NON
1	L'œuvre audiovisuelle est réalisée intégralement ou principalement en version originale en langue française sauf dérogation*		

	CRITÈRES	CARACTÈRE EUROPÉEN		NATIONALITÉ DU CONTRAT
		NOM	NATIONALITÉ	
2	Réalisateur			
3	1 technicien-cadre** parmi les postes suivants: - Chef opérateur - Ingénieur du son - Chef Monteur son - Chef Monteur image - Mixeur son			

* la dérogation peut être accordée par la Ministre ayant le cinéma dans ses attributions sur la base des critères suivants :

- o l'intérêt culturel majeur du projet pour la Communauté française ;
- o les spécificités du scénario.

** Ce technicien-cadre doit être indépendant d'un éditeur de services.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xx xx xxxx relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance

Alda GREOLI